

VOUS DESIREZ NOUS AIDER ?

Merci de remplir ce bulletin...

Alexis Danan de Seine-Saint-Denis

ENFANCE 93

15 avenue Charles Tellier

93220 GAGNY

07 68 64 19 47

alexisdanan.93@gmail.com

CONTACT

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville

Tél. Port.

Courriel

ADHESION

J'adhère à Alexis Danan de Seine-Saint-Denis
ENFANCE 93 pour la somme de 12 €

Oui Non

SOUTIEN

Je soutiens Alexis Danan de Seine-Saint-Denis
ENFANCE 93 par une participation solidaire de

..... € Je règle par :

Chèque Espèces

A Le

Signature

LE COLLECTIF

Le **Collectif** agit avec tous, associations et pouvoirs publics, pour que la Convention Internationale des Nations Unies sur les "Droits de l'Enfant" soit réellement appliquée.

Le **Collectif** se porte partie civile devant les tribunaux dans les affaires de sévices à enfants afin de démontrer qu'il existe deux types de responsabilités : celle des coupables qui sont sur les bancs des accusés, et celle de ceux qui savaient et se sont tus. Il s'agit de lever la chape de silence qui étouffe les cris des enfants et de venir à bout de ce sentiment général de non-responsabilité qui envenime les relations sociales.

Alexis Danan de Seine-Saint-Denis
ENFANCE 93

Créé il y a 25 ans, il concentre ses actions sur la sensibilisation et la prévention, organisant des conférences-débats en vue de soutenir et d'aider les professionnels de la Petite Enfance (Mairie, Éducation Nationale, PMI, Crèches...) pour identifier leurs besoins et le support que nous pouvons leur apporter.

Dans le plus strict anonymat, nous accueillons au **07 68 64 19 47** vos appels de détresse et vous accompagnons dans vos démarches.

Nous recherchons aussi des partenaires, publics et privés, susceptibles de nous aider tant financièrement que matériellement pour mener à bien nos projets.



**AU SECOURS
DE L'ENFANT
EN DANGER**

Alexis Danan de Seine-Saint-Denis
ENFANCE 93

15 avenue Charles Tellier
93220 GAGNY

07 68 64 19 47

alexisdanan.93@gmail.com

HISTORIQUE

C'est en 1936 qu'**Alexis DANAN** prit le premier conscience de la grande carence qui existait en France. Peu de lois protégeaient les enfants de l'époque, et celles-ci étaient peu ou mal appliquées. **Alexis DANAN** s'attaqua d'abord aux Institutions en place. Le 31 mai 1936, il lança un appel à la France entière dans le journal "Paris Soir" dont il était un brillant collaborateur : *« Nous demandons qu'il en soit de l'Enfance malheureuse dans ce pays, et de l'Enfance tout court, comme il en est des jardins et monuments des villes qui sont placés sous la protection du public »*

Cet appel entendu, de nombreuses associations sont nées. Aujourd'hui encore, plusieurs se créent ou continuent d'agir à travers l'ensemble de l'Hexagone. Apolitiques et non confessionnelles, elles sont regroupées en Fédération ou Collectif. Parmi les responsables, nombreux sont les spécialistes de l'enfance : médecins, enseignants, travailleurs sociaux, juristes et d'autres qui connaissent bien le problème pour le vivre journalièrement. Tous luttent et se battent pour des enfants, trop oubliés de notre société.

Depuis qu'**Alexis DANAN** a fermé certaines maisons de correction (*Mettray, Eysses...*), de grandes modifications de la Protection ont vu le jour, et le sort des enfants placés de l'Assistance Publique s'est beaucoup amélioré.

Jusqu'à sa mort en 1979, **Alexis DANAN** n'a cessé de réclamer un Ministère de l'Enfance.

ACTIONS et OBJECTIFS

Nous avons pour tâche d'apporter une aide et une protection aux enfants victimes de maltraitances qui nous sont signalées, alertant les autorités pouvant intervenir pour leur assurer la protection des lois. ([art. 2 des Statuts](#)).

Ne dévoilant pas la source de leur information, nous offrons un relais à tous ceux qui n'osent ou ne souhaitent pas prendre en charge, eux-mêmes, un signalement d'enfant en danger. Sauf urgence évidente, nous vérifions toujours le bien fondé des faits qui nous sont signalés avant de les transmettre aux autorités compétentes.

Nous ne nous substituons jamais aux autorités en place : la protection des enfants et des jeunes mineurs est de la responsabilité du Conseil Général et de la Justice. Suivant la gravité ou l'urgence du cas, le signalement est transmis à l'assistante sociale de secteur, la PMI, la gendarmerie, la police, la brigade des mineurs, aux juges des enfants ou au Procureur de la République. Nous suivons tous les cas jusqu'à ce que des mesures de protection efficaces soient prises.

Nous aidons les enfants, les adolescents, victimes de négligence, de solitude, de violences physiques et psychologiques, d'abus sexuels, de cruauté mentale (*harcèlement moral*). Si vous êtes victimes, appelez le n° de tél. mis en place : c'est le **119** appel gratuit.



Contact

Adhésion

Soutien

Alexis Danan de Seine-Saint-Denis

ENFANCE 93

15 avenue Charles Tellier - 93220 GAGNY

07 68 64 19 47

alexisdanan.93@gmail.com